



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Patrimoine canadien

LANGUES OFFICIELLES

Concertation interministérielle : 2000-2001

Canada

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement (article 41). Le ministère du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministères et organismes fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement (article 42).

Coordonnateurs des ministères et organismes fédéraux clés

Affaires étrangères et Commerce international	Michael Kamoff-Nicolosky	(613) 992-9249
Agence canadienne de développement international	Claude Francoeur	(819) 997-5043
Agence de promotion économique du Canada atlantique	Kurt Inder	(506) 851-3857
Agence Parcs Canada	Michael Albert	(819) 953-8483
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Josée Desjardins	(613) 759-6999
Banque de développement du Canada	Dora Raimondo-Garner	(514) 283-2865
Centre canadien de gestion	Sylvie Charron	(613) 992-8171
Centre de recherches pour le développement international	Céline Gratton	(613) 236-6163, poste 2149
Centre national des arts	Joanne H. Kitamura	(613) 947-7000, poste 542
Citoyenneté et Immigration Canada	Marie MacDonald	(613) 957-5933
Commission canadienne du tourisme (nouveau)	Guy Desaulniers	(613) 954-3840
Commission de la capitale nationale	Stéphane Pellicano	(613) 239-5334
Condition féminine Canada	Duy Ai Kien	(613) 947-0935
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Hélène Régnier	(613) 992-5148
Conseil des arts du Canada	Katherine Berg	(613) 566-4367
Développement des ressources humaines Canada	Michelle Hamelin	(819) 997-5771
Développement économique Canada (pour les régions du Québec)	Albert Deschamps	(514) 496-0945
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	Anastasia Lim	(780) 495-4977
Industrie Canada	Dominique Veilleux	(613) 954-4083
Justice Canada	Andrée Duchesne	(613) 954-7233
Office national du film du Canada	Laurie Jones	(514) 283-9246
Patrimoine Canadien	Pierre Goulet	(819) 997-7584
Santé Canada	Pierre Lebrun	(613) 952-3120
Secrétariat du Conseil du Trésor	Nicole Fortier	(613) 952-6203
Société canadienne des postes	Robert Gauthier	(613) 734-8596
Société Radio-Canada	Hélène Gendron	(613) 724-5569
Statistique Canada	Réjean Lachapelle	(613) 951-3763
Téléfilm Canada	Anne-Chantal Roy	(514) 283-0838, poste 2112
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Francine Bastien	(819) 956-4391

Pour plus de détails, veuillez consulter notre site Web.

www.patrimoinecanadien.gc.ca

Table des matières

Contexte	1
I. SECTEUR CULTUREL	1
> Agence Parcs Canada	1
> Centre national des arts	2
> Commission de la capitale nationale	2
> Conseil des arts du Canada	3
> Office national du film du Canada	3
> Patrimoine canadien	4
> Société Radio-Canada	5
> Téléfilm Canada	5
II. SECTEUR ÉCONOMIQUE	6
> Agence de promotion économique du Canada atlantique	6
> Agriculture et Agroalimentaire Canada	7
> Banque de développement du Canada	7
> Développement économique Canada (pour les régions du Québec)	8
> Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	8
> Industrie Canada	8
> Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	9
III. SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ...	10
> Centre canadien de gestion	10
> Condition féminine Canada	10
> Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	10
> Développement des ressources humaines Canada	11
> Santé Canada	11
> Société canadienne des postes	12
IV. SECTEUR INTERNATIONAL ET ORGANISMES CENTRAUX	12
> Affaires étrangères et Commerce international	12
> Agence canadienne de développement international	13
> Centre de recherches pour le développement international	13
> Citoyenneté et Immigration Canada	14
> Justice Canada	14
> Secrétariat du Conseil du Trésor	15
> Statistique Canada	15

1	2	3	4
---	---	---	---

Crédit photographique :

1. Parcs Canada, par P. St Jacques

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2002

ISBN 0-662-66180-X

N° de catalogue CH10/2002

La concertation interministérielle :

des partenaires à l'œuvre pour le mieux-être des communautés minoritaires de langue officielle

Cet encart du *Rapport annuel sur les langues officielles* de la ministre du Patrimoine canadien présente un sommaire des principales réalisations qui découlent des plans d'action pour l'exercice 2000-2001 des 28 ministères et organismes fédéraux clés visés par le cadre de responsabilisation mis en place par le gouvernement fédéral en août 1994. Ce cadre porte sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Cet article énonce l'engagement du gouvernement canadien à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, à appuyer leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le présent exercice coïncide avec la signature des premiers protocoles d'entente dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Il s'agit d'une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui permet à des ministères et organismes fédéraux d'entreprendre de nouvelles activités destinées à favoriser le développement à long terme des communautés minoritaires de langue officielle. Le PICLO a aussi pour objectif de créer des liens durables entre ces communautés et les ministères et organismes participants. Les réalisations qui sont présentées ici témoignent de l'engagement tangible et concerté du gouvernement canadien en matière de dualité linguistique. Ces actions contribuent à mettre en valeur et à enrichir le tissu social canadien. Une plus grande vitalité des communautés minoritaires de langue officielle va de pair avec les efforts que fait le Canada pour tirer profit de la diversité qui caractérise la composition de sa population. Le lecteur qui désire obtenir plus de renseignements sur les plans d'action et les réalisations qui en découlent peut s'adresser directement au ministère ou à l'organisme de son choix. À cet effet, l'intérieur de la couverture de cet encart présente une liste de personnes-ressources et de numéros de téléphone pertinents. Ce document est aussi accessible sur le site Internet du ministère du Patrimoine canadien (<http://www.pch.gc.ca/offlangoff>).

SECTEUR CULTUREL

Agence Parcs Canada

Durant l'exercice 2000-2001, Parcs Canada a élaboré et mis en place des programmes de mise en valeur du patrimoine qui tiennent compte de la présence de communautés de langue officielle en situation minoritaire : collaboration à des projets de commémoration avec les communautés de langue anglaise au Québec; préparation de projets de mise en valeur du patrimoine avec la communauté acadienne; remise aux enseignants francophones du primaire et du secondaire d'une trousse sur la francophonie au Canada; recours à divers médias pour rejoindre les communautés en situation minoritaire (comme la collaboration avec Radio-Canada pour l'émission *Micro-midi* à Vancouver); et présentation d'exposés dans les écoles offrant le programme d'immersion française à Banff sur le rôle que les communautés francophones ont joué dans le développement de l'ouest canadien.

Parcs Canada a également collaboré avec des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de mettre sur pied des infrastructures touristiques locales, régionales et nationales (initiatives de commercialisation et de promotion avec les communautés francophones, collaboration avec des partenaires afin de veiller à la prestation de services bilingues, élaboration d'outils

de commercialisation bilingues dans l'ouest et le nord canadiens, etc.). L'Agence a aussi travaillé avec des dirigeants locaux et nationaux afin de promouvoir la dualité linguistique du Canada, y compris, notamment, la préparation d'une série d'articles sur la communauté francophone de Jasper et de documents en français pour le *Banff Centre for the Arts*, et la participation à des comités interministériels locaux et provinciaux, comme le Sous-comité sur les langues officielles du Conseil de la région du Pacifique. Parcs Canada souhaite également recevoir des propositions des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de signer un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

Centre national des arts

Le Centre national des arts (CNA) a retenu les services d'un directeur artistique de renommée internationale, Denis Marleau, pour mettre en œuvre la nouvelle vision du Théâtre français. L'arrivée de M. Marleau devrait permettre au CNA de non seulement étendre son autorité artistique à l'échelle nationale, mais également d'étendre les possibilités de succès international des artistes francophones. Cette nouvelle direction artistique permettra au CNA de produire de nouveau du théâtre avec des artistes francophones d'un peu partout au Canada. Le CNA évaluera également la possibilité de présenter en tournée de nouvelles productions ou des coproductions au Canada et à l'étranger, représentant ainsi la culture franco-canadienne à l'échelle internationale. Le Théâtre français du Centre national des arts a toujours travaillé en étroite collaboration avec les communautés artistiques francophones de l'extérieur du Québec, que ce soit à titre de coproducteur ou de soutien. En 2000, le CNA a réussi à augmenter les fonds accordés aux initiatives régionales de 15 pour cent et a accru ses propres recettes. Il espère pouvoir continuer à augmenter son appui aux communautés artistiques francophones de l'extérieur du Québec.

Le Centre national des arts a mis sur pied *Les 15 jours de la dramaturgie des régions*. En 2000, le CNA a été l'hôte de ce merveilleux festival d'une durée de 15 jours regroupant de la musique, de la poésie, du théâtre et de la comédie présentés par des troupes de langue française d'un peu partout au Canada et de l'étranger. En conformité avec son mandat national et fort de l'appui de ses nombreux partenaires des secteurs public et privé, le CNA entend poursuivre cette initiative pancanadienne biennale et développer cet événement indispensable qui permet de présenter le théâtre créé dans les régions.

Le 13 décembre 2000, dans la foulée de sa nouvelle orientation stratégique, le Centre national des arts lançait son nouveau département chargé de la programmation artistique et annonçait l'inauguration d'une nouvelle salle, la Quatrième Salle. Son mandat est de permettre aux artistes locaux de présenter leurs spectacles au CNA dans le cadre de diverses initiatives communautaires et de collaborer avec la communauté francophone d'Ottawa.

Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale (CCN) participe régulièrement à des conférences et autres réunions du même genre, permettant ainsi à de nouveaux talents des communautés de langue officielle en situation minoritaire de se faire valoir et, par la suite, de participer à des événements spéciaux (les festivités de la Fête du Canada, par exemple). Pour le Pavillon Canada-Monde, une destination touristique qui rend hommage aux réalisations du Canada à l'étranger, de l'information a été envoyée aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi qu'à leurs collèges et universités, afin de recruter des guides-interprètes entièrement bilingues. Deux spectacles « Son et Lumière » ont été présentés chaque soir sur la Colline du Parlement - un en français et un en anglais. Dans chacun des spectacles, on entendait divers témoignages sur la signification d'être Canadien dans l'autre langue officielle.

Pour *La randonnée du futur*, un programme d'échange unique réunissant des jeunes Canadiens pendant six jours dans la capitale, une attention particulière a été portée aux minorités linguistiques, ce qui a permis à un grand nombre de francophones, ainsi qu'à une forte représentation des francophones de l'extérieur du Québec et d'anglophones du Québec, de participer au programme. Pour le concours *Fêtons le Canada dans les capitales*, des efforts promotionnels importants ont été faits afin de mieux cibler les communautés en situation minoritaire du Nord et les communautés de langue française. Cela a permis d'augmenter sensiblement la participation des territoires et de presque doubler celle du Québec. De la documentation bilingue a été préparée, comme *Le magazine des jeunes ambassadeurs*, accessible sur le site Web de la CCN, et *Une capitale pour toi*, une collection de ressources éducatives qui ont été envoyées aux communautés en situation minoritaire en 2000 et qui font désormais l'objet d'envois réguliers.

Conseil des arts du Canada

L'une des principales réalisations du Conseil des Arts du Canada en 2000-2001 a été la signature d'un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre duquel 2,4 millions de dollars seront versés pendant une période de trois ans pour soutenir le développement culturel et artistique des collectivités minoritaires de langue française. Cette entente s'inscrit dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). On a aussi tenu au cours de l'année des discussions préliminaires en vue d'en arriver à un accord semblable pour les groupes minoritaires de langue anglaise au Québec. L'entente a comme principaux objectifs, entre autres, de réduire l'isolement des artistes membres de groupes minoritaires et de favoriser leur épanouissement, ainsi que de soutenir le développement d'organismes artistiques de langue minoritaire et de les aider à devenir plus professionnels.

Grâce à des mesures de ce genre, le Conseil s'approche de plus en plus de son grand objectif, qui est de continuer à intégrer dans ses programmes ordinaires les artistes membres de collectivités minoritaires. En octobre 2000, la Fédération culturelle canadienne-française et le président et la haute direction du Conseil ont tenu leur réunion annuelle afin de discuter des besoins actuels du milieu artistique et de se pencher sur les orientations à prendre dans l'avenir. Les artistes des régions ont aussi été invités à des séances d'information sur les programmes du Conseil. Il convient de noter que le Conseil est cosignataire des protocoles d'entente en matière d'édition et de théâtre de langue française et de l'Entente de collaboration multipartite sur la culture, et qu'il a coordonné une étude approfondie sur la situation des artistes visuels dans les collectivités de langue française en situation minoritaire. En outre, il est à remarquer que deux des gagnants des Prix littéraires du Gouverneur général étaient membres d'une collectivité minoritaire : Jean-Marc Dalpé dans la catégorie roman francophone, et Robert Majzels dans la catégorie traduction.

Office national du film du Canada

L'Office national du film du Canada (ONF) présente un nombre important de productions en langue française à Radio-Canada, TVA et au réseau *Aboriginal Peoples Television Network* pour les téléspectateurs des communautés minoritaires de langue officielle, y compris le très populaire documentaire *Enfer et contre tous!*, qui traite de l'abus des drogues chez les jeunes de la rue, qui a de plus été présenté dans près d'une douzaine de villes canadiennes à l'extérieur du Québec. Neuf films de l'ONF ont été présentés en grande première dans des créneaux de pointe à Radio-Canada, y compris *Le Rocket*, qui a été diffusé le lendemain de la mort de Maurice Richard et qui a attiré un grand nombre de téléspectateurs. Au Québec, la communauté anglophone a pu visionner 37 films qui avaient originalement été produits en anglais ou repris de la version française originale. Des films en français ont également été présentés dans des festivals organisés dans des villes comptant de fortes populations

de langue officielle en situation minoritaire. C'est ainsi que cinq films de l'ONF, dont deux réalisations du Nouveau-Brunswick, ont été présentés au 14^e Festival international du cinéma francophone en Acadie.

De l'information était facilement accessible sur le site Web bilingue de l'ONF, dans le bulletin envoyé par courrier électronique, par l'entremise de son service de ventes en direct (comportant un numéro sans frais) et dans le catalogue des productions du Programme français. Des bibliothèques, des écoles et divers groupes communautaires ont reçu un appui à la suite de la signature d'accords spéciaux avec l'ONF qui leur permet d'avoir accès à des vidéos et à d'autres documents. Vingt-quatre nouveaux titres en langue française ont été ajoutés aux collections de l'ONF dans neuf provinces et territoires et 53 titres en langue anglaise ont été ajoutés à celles du Québec. Fidèle à sa réputation antérieure d'aider les jeunes et nouveaux réalisateurs, l'ONF a réalisé trois premières œuvres documentaires dans le cadre du programme Nouveaux cinéastes à Moncton. Il a également accordé des prêts d'équipement et des services de production à trois projets en Ontario et dans l'ouest canadien, en plus d'appuyer les réalisateurs anglophones du Québec dans le cadre du *Filmmaker Assistance Program*.

Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien n'a pas ménagé ses efforts pour appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle, favoriser leur épanouissement et faire la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. L'éducation est un des grands secteurs d'intervention du ministère. En 2000-2001, Patrimoine canadien a investi 200 millions de dollars dans ce domaine grâce à des ententes signées avec les provinces et les territoires. Pas moins de 260 000 jeunes des communautés minoritaires francophones et anglophones peuvent ainsi étudier dans leur langue et plus de 2,7 millions d'élèves apprennent le français ou l'anglais langue seconde, dont plus de 300 000 dans des classes d'immersion françaises. D'autres composantes du programme des langues officielles ont aussi permis d'étendre l'apprentissage et la promotion du français et de l'anglais, soit le Programme de bourses d'été de langues qui célèbre ses 30 ans en 2001, le Programme des moniteurs de langues officielles, Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles, le Programme de développement de services en langues officielles, le Programme d'appui à l'interprétation et à la traduction et le Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) qui a 20 ans cette année.

Patrimoine canadien participe aussi à la mise en place de divers services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité. Les investissements totalisent ici près de 80 millions de dollars dans des domaines tels que la culture, les services sociaux et la santé. Mentionnons enfin les ententes Canada-communautés qui injectent quelque 27 millions de dollars annuellement dans les communautés minoritaires francophones et anglophones par l'intermédiaire des réseaux associatifs. Par ailleurs, dans sa première année d'existence, Patrimoine canadien a investi près de 900 000 dollars dans le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Téléfilm Canada, le Conseil des arts du Canada, Santé Canada et Industrie Canada sont les premiers signataires de protocoles d'entente. Des négociations sont en cours avec plusieurs autres organismes fédéraux.

Les programmes des arts et de la culture du ministère apportent aussi leur appui à la dualité linguistique canadienne. Les musées, le théâtre, l'édition, la musique, les arts médiatiques, les arts visuels et les arts de la scène sont autant de champs d'intervention. Mentionnons l'appui à des événements tels que Coup de cœur francophone qui fête ses 15 ans en 2001, le Festival du théâtre des régions, la Soirée des masques et le *Montreal Fringe Festival* et le soutien d'organismes tels que le Bureau de promotion de Montréal (édition, chanson-musique), les réseaux de diffusion de spectacles (Atlantique, Ontario, Ouest) et l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM). L'Entente multipartite sur la culture est aussi un

autre moyen pour le Ministère et pour des organismes de son portefeuille de contribuer au développement de la vie culturelle en milieu minoritaire. La contribution des programmes du Ministère à l'utilisation du français dans les nouveaux médias est significative. La création du Musée virtuel du Canada en est un bel exemple. Le Ministère est aussi un bailleur de fonds important de TV-5, la télévision francophone internationale. Sa participation financière et technique dans la préparation des Jeux de la Francophonie de 2001 a été considérable. En matière de radiodiffusion, Patrimoine canadien s'est montré actif dans la planification des consultations conduites par le CRTC au printemps 2000 sur la situation des services de télévision de langue française offerts aux francophones de l'extérieur du Québec.

Société Radio-Canada

Durant l'exercice 2000-2001, la Société Radio-Canada a signé un protocole d'entente avec la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et d'autres partenaires pour accroître et faciliter la promotion et la visibilité des artistes francophones et acadiens dans toutes les disciplines. Les partenaires ont mis sur pied une séance d'évaluation des progrès enregistrés pendant cette période. En plus des engagements pris auprès du CRTC, la Télévision française a réuni 15 membres des régions et réservé du temps d'antenne dans sa programmation pour les productions régionales. En collaboration avec des partenaires comme Téléfilm Canada et l'Institut national de l'image et du son, la Télévision française a conçu un programme de perfectionnement professionnel visant l'écriture de scénarios pour la télévision qui s'adresse aux auteurs francophones provenant de communautés linguistiques minoritaires; un financement partiel a été approuvé dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

À l'échelle internationale, des projets de collaboration entre des pays de la francophonie européenne et africaine ont vu le jour; c'est ainsi que des programmes ont été mis sur pied, des échanges de journalistes ont eu lieu et de la formation a été offerte aux stations régionales et aux pays participants. La Radio française a accru ses fonctions de production et de diffusion, lancé un nouveau site Web de musique destiné au groupe des 15 à 30 ans (parmi les initiatives pour les jeunes, mentionnons *Allo-Ados*, *Afrique-Ados* et *Clan Destin*), élaboré une politique touchant ses activités à l'étranger (comme le jumelage de stations) et participé à diverses initiatives interculturelles, comme le partage des services de journalistes. Il faut également noter que la radio de Radio-Canada, la Société Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada et les écrivains électroniques en résidence ont préparé un projet pilote à Montréal destiné à créer une activité novatrice d'écriture en ligne. Les services de télévision et de radio en langues française et anglaise regroupent de plus en plus leurs activités, leurs capacités créatives et leurs talents dans des coproductions, comme *Le Canada : une histoire populaire*.

Téléfilm Canada

Parmi les principales réalisations de Téléfilm Canada, mentionnons les efforts continus pour établir un solide partenariat avec les producteurs de langue française par l'intermédiaire d'un atelier d'immersion, donné à Montréal, dont l'objectif est de favoriser les productions en langue française à l'extérieur du Québec et de faciliter leur distribution dans l'ensemble du pays. Certains des besoins en formation du Programme d'immersion des producteurs francophones hors Québec ont également été comblés par des ateliers organisés au printemps de 2001. De plus, un protocole d'entente a été signé avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) dans le but d'offrir une aide supplémentaire à ces producteurs. Téléfilm Canada a aussi directement consulté l'industrie, aussi bien à l'échelle nationale que régionale, afin de trouver de meilleures façons de répondre aux besoins spécifiques des producteurs en situation minoritaire. En 2000-2001, 27 projets de langue française ont vu le jour à l'extérieur du Québec et pouvaient compter

sur un budget supérieur de 16 pour cent par rapport à l'année précédente. La participation de Téléfilm Canada a également augmenté de 20 pour cent. Quant aux productions en langue anglaise au Québec, leur niveau est demeuré stable pour la même période (2000-2001), 47 projets en langue anglaise étant réalisés.

Le Fonds canadien de télévision est resté la principale source d'appui à la production, à laquelle il faut ajouter l'aide versée par le Fonds de financement de longs métrages et le Fonds pour le multimédia. Deux nouveaux programmes importants ont été ajoutés cette année; ils relèvent du nouveau Fonds du long métrage du Canada - le Programme d'aide à l'écriture de scénarios et le Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget - ce qui a permis à Téléfilm Canada de pouvoir mieux aider les producteurs francophones et anglophones en situation minoritaire à augmenter le volume de leurs affaires.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

Agence de promotion économique du Canada atlantique

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) a tenu compte des besoins des collectivités acadiennes et francophones du Canada atlantique dans l'élaboration de ses priorités stratégiques qui sont axées, entre autres, sur les moyens de favoriser la création et la croissance des petites et moyennes entreprises et sur l'instauration d'un contexte favorable au développement économique. Les coordonnateurs de l'APÉCA responsables de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* ont travaillé de concert avec les communautés francophones de la région atlantique. Le coordonnateur national a assuré une représentation au Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne de Développement des ressources humaines Canada, ainsi qu'au sein du réseau des coordonnateurs des langues officielles responsables de la mise en œuvre de la partie VII de la *LLO*. De plus, l'APÉCA a participé à un projet de recherche mixte avec Développement économique Canada pour les régions du Québec visant à examiner le dynamisme des régions périphériques de l'est canadien, et en particulier les régions avec une concentration de francophones. Le coordonnateur national a aussi, de concert avec le ministère du Patrimoine canadien, travaillé à la mise en œuvre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

L'APÉCA a associé chacun de ses bureaux régionaux au développement des collectivités acadiennes et francophones. Ainsi, au Nouveau-Brunswick, l'adaptation d'un concept d'entreprise connu sous le nom de « *Open for Business* » (Ouvert sur le monde des affaires) a vu le jour. Un concours d'entrepreneurship provincial pour les élèves des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick a aussi été mis de l'avant en collaboration avec l'Université de Moncton. En Nouvelle-Écosse, l'APÉCA a contribué, en partenariat avec d'autres intervenants, à l'élaboration d'un plan complet de marketing pour les événements Acadie 2003-2005. À l'Île-du-Prince-Édouard, l'Agence a favorisé l'établissement de relations de travail harmonieuses entre la Société de développement de la baie acadienne, la Société Saint-Thomas d'Aquin et des intervenants du développement économique et de la promotion de la langue française et de la culture acadienne. À Terre-Neuve, l'APÉCA a participé aux travaux du comité de développement des ressources de l'Association régionale de la côte Ouest inc. et à l'avancement de projets spécifiques. L'Agence a ainsi contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement économique des collectivités francophones de la péninsule de Port-au-Port.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Au cours de l'année 2000-2001, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a pris plusieurs mesures afin de promouvoir et favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, AAC a entrepris plusieurs pourparlers avec d'autres ministères fédéraux afin d'établir des partenariats et optimiser les résultats escomptés au sein des communautés minoritaires de langue officielle.

AAC a participé aux travaux des deux comités mis sur pied par Développement des ressources humaines Canada. Il s'agit du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone au Québec. Ces deux comités, de concert avec les communautés, tentent de mener à bien diverses initiatives prometteuses tout en rehaussant la confiance, le leadership et la force collective des communautés minoritaires de langue officielle.

Le ministère a entrepris des pourparlers avec Patrimoine canadien dans le but de conclure un protocole d'entente dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Sous cette initiative, AAC et Patrimoine canadien travailleront conjointement en vue de favoriser le développement des communautés minoritaires de langue officielle. De fait, plusieurs projets potentiels qui pourraient être inclus au protocole d'entente ont été identifiés par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le Ministère est fier du progrès qui a été réalisé au cours de l'exercice 2000-2001. Nul doute que son implication actuelle et future permettra de contribuer à l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones du Canada. AAC reconnaît cependant qu'il sera important de parfaire et accroître son implication au cours des mois qui viennent afin de favoriser un développement durable de ces communautés.

Banque de développement du Canada

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Banque de développement du Canada (BDC) a amorcé la première phase d'une évaluation en vue de déterminer si les collectivités de langue officielle en situation minoritaire ont bien accès aux programmes et aux services de la Banque. Cette phase consistait en une enquête menée auprès du personnel de gestion des succursales afin d'évaluer l'impact qu'ont les méthodes d'exploitation de la Banque sur l'accès des collectivités à ses programmes, et toutes les personnes interrogées ont soutenu que les procédures de la Banque permettent d'assurer de bons services aux collectivités. Un nouveau coordonnateur national a été nommé, et la deuxième étape de l'évaluation sera réalisée au cours du prochain exercice. La Banque a aussi contribué aux activités du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne, et elle a publié des annonces dans les journaux régionaux de collectivités minoritaires de langue officielle et fait de la promotion sur les ondes de RDI et de Radio-Canada dans le cadre de sa campagne publicitaire nationale. Du progrès a aussi été accompli sur le plan régional; ainsi, la BDC a consulté de manière informelle la collectivité francophone de la région d'Ottawa-Vanier afin de mieux comprendre les problèmes auxquels elle fait face. Ces consultations ont eu pour résultat la nomination, pour une deuxième année consécutive, d'un employé de la succursale d'Ottawa au conseil d'administration du Regroupement des gens d'affaires francophones. Cet employé a en outre coprésidé un gala auquel plus de 600 entrepreneurs ont assisté. Partout au pays, des employés de la BDC ont participé aux activités de divers organismes et comités établis dans des collectivités francophones en situation minoritaire. Enfin, la Banque a réalisé une séance d'information télévisée sur l'utilisation d'Internet pour effectuer des opérations bancaires et une autre sur le commerce électronique, qui a été suivie dans 19 entreprises anglo-québécoises.

Développement économique Canada (pour les régions du Québec)

La principale réalisation de Développement économique Canada (DEC) pour les régions du Québec au cours de l'exercice 2000-2001 a été l'examen annuel que cette agence a mené de ses activités à l'égard de l'engagement énoncé à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Selon cet examen, les organismes consultés connaissent de mieux en mieux les programmes et les services de DEC, et cette agence fait de plus en plus d'efforts pour être connue de la collectivité anglophone du Québec (p. ex., rencontres avec l'Association des Townshippers pour leur expliquer les programmes de DEC et discuter des problèmes et des besoins des entrepreneurs anglophones; prise en considération de la collectivité anglophone dans le travail de la table interministérielle du Partenariat rural canadien). DEC a soutenu la réalisation d'activités dans des domaines précis, tels que la production spécialisée en agriculture, l'écotourisme et le commerce électronique. Il a aussi formé des partenariats particuliers pour être plus visible au sein de la collectivité anglophone, organisé des séminaires (p. ex., déjeuners ayant pour thème la haute technologie avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain), versé du financement à long terme à certains projets (p. ex., Festival juste pour rire), et encouragé l'esprit d'entreprise chez les jeunes anglophones (p. ex., Services d'emploi pour la jeunesse destinés aux jeunes entrepreneurs de la région de Montréal).

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DÉO) a fourni un appui financier et technique aux Organisations francophones à vocation économique (OFVÉ) de chaque province de l'Ouest. Ces appuis ont permis à chacune d'offrir des services améliorés aux francophones, y compris la formation du personnel, le développement des entreprises, la consultation d'affaires et l'élargissement des créneaux commerciaux. Cette aide a favorisé le réseautage et a contribué à l'établissement du Corridor touristique francophone de l'Ouest – dont le mandat est de développer et de commercialiser un plan d'action pour le tourisme francophone, englobant tout l'ouest du pays et, éventuellement, rattacher ce corridor à une Route pancanadienne de la francophonie.

Au plan organisationnel, DÉO a contribué, par l'entremise de ses bureaux de service à la clientèle, au développement économique des petites et moyennes entreprises avec les partenaires du réseau en offrant de petits séminaires commerciaux aux clients francophones de l'Ouest. De plus, les coordonnateurs de DÉO ont travaillé à l'intégration des OFVÉ au Réseau de services aux entreprises. Il importe aussi de souligner les nombreuses rencontres internes entre les coordonnateurs de DÉO et les OFVÉ, ainsi que les rencontres externes entre le Ministère et les organismes communautaires pour examiner les progrès accomplis et les orientations à prendre quant à la mise en œuvre de l'article 41. Le Ministère a participé activement aux travaux de nombreux comités nationaux, dont le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a participé à divers événements pour la promotion des communautés francophones sur les scènes nationale et internationale. DÉO a poursuivi les pourparlers avec le ministère du Patrimoine canadien en vue de signer un protocole d'entente dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Le Ministère a de plus travaillé à la mise en place d'un site Web en français. Il a aussi fait des placements publicitaires dans les médias écrits et électroniques de langue française de l'Ouest.

Industrie Canada

En mars 2001, Industrie Canada est devenu l'un des premiers organismes fédéraux à ratifier un protocole d'entente avec Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), et trois projets ont été entrepris la première année. Industrie Canada a

aussi procédé à un examen de toutes ses activités à l'égard de l'article 41, et une grande campagne de sensibilisation a été menée afin d'informer les gestionnaires de leurs obligations et de leur proposer des pratiques exemplaires à adopter, ce qui a eu pour résultat l'élaboration d'une stratégie globale à long terme.

Industrie Canada a concentré ses efforts sur le branchement à Internet des collectivités et des entrepreneurs de langue officielle en situation minoritaire, au moyen de diverses initiatives. En 2000-2001, une de ces initiatives, le Programme d'accès communautaire, qui a pour objectif le branchement des écoles, des organismes communautaires, etc., a permis l'installation de plus de 300 accès à Internet dans des collectivités de langue officielle en situation minoritaire; plus de 625 associations établies dans des collectivités minoritaires ont participé à VolNet, un programme voué au branchement des organismes bénévoles; douze projets témoins ont été choisis dans le cadre du Programme des collectivités ingénieuses et ont reçu une contribution de 4,5 millions de dollars d'Industrie Canada, dont le projet « La Péninsule acadienne », qui stimulera le développement économique et culturel de cette région et reliera les collectivités francophones partout au pays; dans le cadre du Programme des ordinateurs pour les écoles, Industrie Canada a fait don de 2450 ordinateurs à des écoles situées dans des collectivités de langue officielle en situation minoritaire aux quatre coins du pays; et le programme Franccommunautés virtuelles, qui a pour but d'aider les collectivités francophones et acadiennes à offrir des programmes, des services et du contenu en français sur Internet, a permis la réalisation de 17 projets dans des collectivités minoritaires. Il importe aussi de mentionner que FedNor a fourni une aide financière de près de 2 millions de dollars à des collectivités francophones du nord de l'Ontario dans le cadre de divers programmes.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

En 2000-2001, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a instauré le Prix du sous-ministre pour les langues officielles, qui vise à souligner la contribution d'employés ou de groupes d'employés de TPSGC à la réalisation des objectifs ministériels à l'égard des langues officielles. TPSGC a aussi donné son appui à la création des prix des Lauriers de la PME, une initiative du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne qui a pour but de récompenser les entrepreneurs francophones membres de collectivités minoritaires qui ont contribué d'une manière exceptionnelle à l'économie canadienne. Le Ministère a participé à l'organisation de *Dialogue en direct*, un forum tenu à Ottawa qui a permis à des participants représentant tous les secteurs de la société canadienne de discuter avec des membres d'autres collectivités et de promouvoir la formation de partenariats. Il a aussi joué un rôle important dans la préparation des Jeux de la Francophonie de 2001 (infrastructure, services et bénévoles), et il a appuyé la tenue du troisième Mondial de l'entrepreneuriat jeunesse. Le Ministère a fait don de matériel informatique à des associations établies dans des collectivités de langue officielle en situation minoritaire, et il a prêté d'autre matériel à l'Alliance des radios communautaires du Canada en vue du projet Radio Jeunesse 2001 (dont le lancement a eu lieu dans le cadre des Jeux). En plus des ordinateurs, TPSGC a fourni à ces associations des exemplaires d'un bulletin terminologique, le *Lexique des services de santé*, ainsi que le logiciel *TERMIUM Plus®*, la nouvelle version de la banque de terminologie du gouvernement canadien.

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Centre canadien de gestion

Durant l'exercice 2000-2001, le Centre canadien de gestion (CCG) a incorporé un module sur l'article 41 au volet de formation théorique du Programme de stagiaires en gestion, ce qui a permis de mieux faire comprendre aux participants, les futurs dirigeants de la fonction publique, la responsabilité du gouvernement du Canada à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*. Le CCG a également élaboré un nouveau cours pour les gestionnaires intermédiaires dont l'objectif est de permettre aux participants de comprendre les cadres législatifs, y compris la *LLO*, qu'ils doivent respecter. Mentionnons également une discussion informelle avec la Commissaire aux langues officielles et la table ronde organisée par le président du CCG dans le but de réunir les sous-ministres et la Commissaire et de discuter du bilinguisme et de la stratégie de la fonction publique à l'égard de l'article 41. D'autres cours destinés aux cadres supérieurs et aux gestionnaires intermédiaires montraient aux participants l'importance de respecter les valeurs canadiennes, y compris les langues officielles, et d'encourager une meilleure compréhension des minorités linguistiques du Canada. Il faut également signaler le fait que le CCG offre un cours avancé obligatoire en français destiné aux cadres supérieurs et aux gestionnaires francophones, qu'il a testé un nouveau programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs entièrement bilingue, qu'il a augmenté le nombre d'experts et de hauts dirigeants francophones qui sont mis en évidence dans les activités d'apprentissage et les voyages d'études, qu'il a réalisé une vidéo à l'intention des gestionnaires francophones et qu'il a organisé, dans le cadre du Programme cours et affectations de perfectionnement, des voyages d'études au cours desquels les gestionnaires de la fonction publique ont pu rencontrer des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans diverses régions du Canada.

Condition féminine Canada

En 2001-2002, Condition féminine Canada (CFC) a appuyé financièrement onze initiatives visant à renforcer les capacités de groupes de femmes de langue officielle minoritaire, en leur permettant de contribuer à la modification des institutions et des politiques et en sensibilisant le grand public aux problèmes qui les préoccupent. CFC a aussi invité ces organisations féminines à s'associer aux préparatifs en vue de la participation du Canada à *Beijing + 5*, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'égalité des sexes qui a eu lieu en juin 2000, et à l'Assemblée comme telle. CFC a aussi favorisé la participation de ces groupes féminins au processus d'élaboration des politiques gouvernementales en les amenant à prendre part à diverses tables rondes sur les politiques, y compris celles organisées par des femmes ou d'autres organismes voués à l'égalité lors de manifestations telles que la Marche mondiale des femmes, qui a eu lieu en octobre 2000. CFC a aussi pris des mesures pour assurer une meilleure représentation des femmes membres de collectivités de langue officielle en situation minoritaire et de leurs organismes lorsque des activités sont organisées pour commémorer les grands jalons de la lutte des femmes contre l'inégalité.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) continue à veiller à ce que ses comités de sélection chargés de l'octroi des subventions et des bourses soient constitués de façon à assurer une bonne représentation des deux groupes linguistiques. De plus, le Conseil subventionne des chercheurs issus des communautés minoritaires de langue officielle ainsi que des travaux de recherche portant sur la dualité linguistique (p. ex., étude pédagogique sur la francophonie canadienne et la nouvelle économie mondiale, apprentissage linguistique chez les enfants élevés dans un milieu bilingue).

Les collectivités minoritaires peuvent aussi profiter des travaux de recherche menés par le Conseil en collaboration avec les universités et les organismes communautaires et des partenariats continus entre le Conseil et ces institutions, tels que le programme pilote « Alliances de recherche universités-communautés », qui a pour objectif la formation de partenariats entre les groupes universitaires et communautaires, ce qui permet la communication de résultats de recherche sur les besoins des collectivités ainsi que la formation et l'embauche de jeunes. Il convient aussi de signaler que le Conseil a subventionné un projet d'alphabétisation axé sur les collectivités francophones et métisses du Manitoba conjointement avec des projets de recyclage en français pour adultes. Le Conseil publie aussi une liste de tous les projets subventionnés portant sur la nature bilingue du Canada et sur l'épanouissement de ses minorités francophones et anglophones, et il diffuse dans les collectivités minoritaires beaucoup de renseignements sur ses programmes de subventions stratégiques et de recherches.

Développement des ressources humaines Canada

Au cours de l'exercice 2000-2001, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a continué de jouer un rôle de premier plan dans le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce ministère peut compter sur un réseau dynamique de coordonnateurs régionaux et ministériels qui veillent aux intérêts des communautés. Il a ainsi poursuivi son travail de renforcement des capacités communautaires en matière de ressources humaines et a continué d'assurer, auprès des gestionnaires et des employés, la promotion de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* afin que les préoccupations des communautés soient mieux intégrées aux activités quotidiennes du Ministère. DRHC a contribué à la réalisation des orientations stratégiques des deux communautés linguistiques par l'entremise du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Cette collaboration a permis la tenue d'événements d'envergure nationale pour les deux communautés, dont le concours Les Lauriers de la PME et le lancement du réseau *Gazel.ca* pour ce qui est de la communauté francophone, et le dépôt du premier rapport du comité national de la minorité anglophone. Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a appuyé la réalisation de plus de 300 projets partout au pays, par l'entremise de ses bureaux régionaux, des programmes de l'administration centrale et des centres de ressources humaines.

Santé Canada

Santé Canada a été très actif en 2000-2001 auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tant à l'administration centrale qu'en région. Les coordonnateurs ministériels et régionaux, de même que les agents des bureaux régionaux et des programmes de l'administration centrale, ont cherché à mieux répondre aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à établir avec elles des relations de travail durables. Santé Canada a ainsi appuyé de nombreux projets présentés par des groupes communautaires partout au pays (santé rurale, petite enfance, santé des aînés, nutrition prénatale, etc.) En outre, il a conclu, avec Patrimoine canadien, un protocole d'entente sur la mise en œuvre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO); ce protocole d'une durée de trois ans est assorti d'une liste de projets qui visent à favoriser le développement des communautés, tant francophones qu'anglophones, en situation minoritaire. Par ailleurs, Santé Canada a mis sur pied, en avril 2000, le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire qui s'est donné comme objectif l'amélioration de l'accès aux soins de santé en français. Ce comité a demandé la réalisation d'une vaste étude sur les services de santé offerts en français et a établi trois groupes de travail chargés d'examiner des questions précises : réseautage, formation et recherche, et infrastructure. Santé Canada a aussi créé, en octobre 2000, le Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire qui s'est donné pour mandat

de favoriser l'accès à des services de santé en anglais pour la communauté minoritaire du Québec. Ces deux comités devraient présenter des recommandations au ministre de la Santé en 2001-2002.

Au cours de l'année, M. Donald J. Savoie a réalisé, à la demande de Santé Canada, une étude sur la façon dont ce ministère pourrait le mieux favoriser, dans le cadre de ses programmes, le développement des communautés minoritaires de langue officielle. À la suite de cette étude, Santé Canada a entrepris diverses démarches pour être plus en mesure de répondre aux besoins des communautés.

Société canadienne des postes

Au cours du dernier exercice, la Société canadienne des postes en est venue à une entente avec Industrie Canada, dans le cadre de son Programme d'accès communautaire, aux termes de laquelle des ordinateurs branchés à Internet seront installés dans certains comptoirs postaux afin de permettre aux Canadiens vivant dans toutes les collectivités d'avoir accès à Internet. La Société adhère aussi à une initiative nationale visant à assurer à tous les Canadiens l'accès dans leur collectivité à de l'information sur les services et les programmes gouvernementaux dans la langue de leur choix. En outre, les Prix de l'alphabétisation de Postes Canada ont été décernés à 35 personnes et organismes en reconnaissance de leur travail exceptionnel dans le domaine de l'enseignement et du leadership dont elles ont fait preuve dans leur collectivité et au sein du milieu des affaires, et huit de ces gagnants étaient membres d'une collectivité de langue officielle en situation minoritaire.

Certaines des initiatives de Postes Canada méritent d'être mentionnées, telles que le Programme de correspondance entre amis, dans le cadre duquel on encourage les enfants à écrire des lettres dans leur langue officielle à d'autres élèves habitant diverses régions du Canada, et qui a eu des effets positifs sur les collectivités de langue officielle en situation minoritaire. La Société canadienne des postes a aussi été un des principaux commanditaires des Jeux de La Francophonie de 2001, et deux timbres ont été émis pour commémorer les volets sportif et culturel de cet événement. En outre, les dons et les programmes de commandites de la Société, qui montrent bien son engagement envers l'alphabétisation, ont constitué pour les collectivités minoritaires un soutien dont elles ont grandement besoin (p. ex., *Literacy Partners of Quebec*, la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, la Dictée Paul Gérin-Lajoie).

SECTEUR INTERNATIONAL ET ORGANISMES CENTRAUX

Affaires étrangères et Commerce international

En mars 2000, plus de 50 missions du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) à l'étranger ont participé à des célébrations de la Francophonie, y compris à la Journée internationale de la Francophonie. Le gouvernement du Canada, par l'entremise du MAECI, a également versé une contribution au Nouveau-Brunswick afin qu'il puisse participer à des événements de la Francophonie à l'échelle internationale. Des organisations non gouvernementales ont reçu un appui pour la promotion de la Francophonie. De l'aide a également été accordée pour favoriser une utilisation plus grande du français à l'Assemblée générale des Nations Unies, en veillant, notamment, à ce que les discours des délégués soient rédigés dans les deux langues officielles et que le personnel des délégations officielles et des missions regroupent des francophones et des anglophones.

Le Programme de diplomatie ouverte a pour but de réunir des Canadiens des deux langues officielles et de les aider à mieux se connaître. C'est ainsi que le programme appuie le projet d'Assemblée bilingue

fictive des Nations Unies auquel participent des jeunes du niveau secondaire de Fredericton et le programme d'échange de jeunes étudiants francophones de l'Île-du-Prince-Édouard avec des étudiants de la Normandie, en France. Le MAECI appuie également des projets reliés à l'éducation tels que le *World Education Market* à Vancouver et Expolangues à Paris. De plus, le Ministère participe à la promotion des deux langues officielles du Canada en s'impliquant dans l'initiative du Gouvernement en direct (et plus particulièrement dans l'élaboration du point d'accès pour les non-Canadiens), le Programme international des jeunes stagiaires, l'essor du commerce international et la promotion des arts (arts d'interprétation, littérature, film et vidéo).

Agence canadienne de développement international

Comme l'objectif de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) consiste à gérer l'aide fournie aux pays étrangers, l'ACDI n'offre donc pas de service direct à la population canadienne, y compris les personnes vivant dans les communautés minoritaires de langue officielle. Cependant, l'une des principales réalisations de l'ACDI, l'an dernier, au profit des minorités francophones des Maritimes et, plus particulièrement, du Nouveau-Brunswick, a été l'ouverture, à Moncton, d'un bureau de liaison afin d'assurer formation et soutien aux organismes de la région désirant travailler avec l'ACDI dans les pays en développement. L'ACDI a aussi entrepris, en 2000-2001, plusieurs initiatives liées à la Francophonie. Par exemple, un total de cinq millions de dollars a été attribué au Forum Ontario Francophonie mondiale pour le Programme d'initiatives pour jeunes entrepreneurs, afin de promouvoir les collaborations commerciales au sein de la Francophonie. Le Programme de renforcement institutionnel en matière de technologie en Afrique francophone a été mis sur pied et, au cours des quatre prochaines années, des jumelages sont prévus entre le Collège d'Alfred et des établissements des Îles Comores et de la Guinée équatoriale, ainsi qu'entre la Cité collégiale et un partenaire malgache. L'ACDI a aussi versé 4,5 millions de dollars au Centre Lester B. Pearson, en Nouvelle-Écosse, pour un projet de développement et de renforcement des capacités endogènes des centres de formation en maintien de la paix et en sécurité, en Afrique francophone.

L'ACDI a en outre octroyé plus de cinq millions de dollars aux établissements de la minorité anglophone du Québec (ex. : Université McGill, Université Concordia et Hôpital général de Montréal). De plus, treize sociétés privées de langue anglaise de la région de Montréal ont reçu un montant semblable pour leurs projets de contreprises dans le cadre du Programme de coopération industrielle. Le nouveau Programme des conférenciers, visant à faire connaître aux Canadiens le travail de l'ACDI et des ses partenaires au moyen d'une série de réunions et d'exposés partout au pays, a fait l'objet d'une grande attention l'an dernier. En particulier, vingt conférences tenues dans toutes les régions du pays ont rejoint près de 800 membres des communautés minoritaires de langue officielle, notamment des jeunes, des dirigeants d'université et des membres d'organismes communautaires.

Centre de recherches pour le développement international

Afin de mieux faire connaître, sur le plan international, le savoir-faire en recherche des collectivités de langue officielle en situation minoritaire, de façon à ce qu'elles puissent contribuer aux recherches pour le développement international, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a octroyé en 2000-2001 des subventions à diverses associations et institutions (p. ex., le Centre d'études sur les régions en développement de l'Université McGill, au profit du centre de recherche interuniversitaire pour les études en développement international à Montréal, l'Association culturelle et professionnelle africaine de Sudbury, au profit du colloque « Le Canada et l'Afrique », qui a eu lieu en mars 2001). D'autres subventions ont été versées à des organismes canadiens qui réunissent des membres des deux collectivités de langue officielle en situation minoritaire afin de leur donner l'occasion de travailler ensemble et de mettre en commun leurs idées relativement au développement

international (p. ex., la Division des relations internationales de l'Association des universités et collèges du Canada, le Conseil canadien pour la coopération internationale). Un programme de bourses au sujet duquel on peut se renseigner sur Internet dans les deux langues officielles est offert afin d'aider les jeunes chercheurs membres d'une collectivité de langue officielle en situation minoritaire à acquérir de l'expérience dans le domaine qui les intéresse. Le CRDI continue à investir les ressources nécessaires pour que ses documents soient accessibles sur Internet en français et en anglais, et ce même quand les sites sont conçus et mis au point dans d'autres pays.

Citoyenneté et Immigration Canada

Au cours de l'année écoulée, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a appuyé l'intégration des immigrants dans les communautés minoritaires de langue officielle, en communiquant les pratiques exemplaires des communautés et en améliorant la prestation des services d'établissement et d'enseignement des langues. Par exemple, CIC a conclu un nouveau partenariat avec deux conseils scolaires de langue française du sud de l'Ontario afin qu'il y ait des agents d'établissement dans les écoles de Toronto. Les membres des communautés minoritaires de langue officielle ont aussi été invités à participer, à titre de conférenciers ou d'hôtes, aux cérémonies de remise des certificats de citoyenneté partout au pays. Afin de promouvoir le caractère bilingue du Canada, l'information sur ces communautés a été mise à jour et distribuée dans tous les bureaux régionaux et les missions à l'étranger. Des modules sur la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* ont aussi été produits et sont présentés dans le cadre du cours du Ministère sur les lois et les règlements.

Le Ministère a également examiné de près les intérêts des communautés minoritaires de langue officielle lors de l'élaboration de programmes et de politiques, faisant la promotion des activités de CIC pertinentes pour les organismes de ces communautés, selon la région. De plus, la série de documentaires intitulée *Mémoires d'un pays*, qui met en valeur les expériences de divers groupes d'immigrants, est maintenant disponible dans les deux langues officielles, et sa diffusion pour une troisième saison a commencé sur les réseaux français et anglais de télévision. Enfin, CIC a déployé des efforts pour s'assurer que ses programmes et ses politiques reconnaissent l'emploi du français et de l'anglais au Canada. À cette fin, il a notamment fourni aux juges de la citoyenneté des documents dans les deux langues officielles, créé un site Web sur l'information touchant les pratiques exemplaires d'intégration, en plus de jumeler des réfugiés et des communautés minoritaires de langue officielle en utilisant des outils comme les profils de communauté.

Justice Canada

Depuis que le ministère de la Justice a remanié son site Web du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles, le nombre mensuel de visiteurs a triplé. Une aide financière a également été accordée aux associations de juristes pour la mise en œuvre de projets spéciaux au cours des deux prochaines années. Ces mesures ont été adoptées afin d'intégrer les objectifs de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* aux valeurs du Ministère. C'est ainsi qu'un exposé de principes et des lignes directrices sur la participation du public ont été préparés, y compris une section sur la *LLO*, soulignant le contexte linguistique par rapport aux principes liés à la consultation publique. Ces lignes directrices ont par la suite été publiées et distribuées aux cadres supérieurs du Ministère. De plus, tous les plans de projet de politique préparés pour le comité directeur du Ministère comportent désormais une analyse des répercussions, ce qui permet d'effectuer une évaluation de l'impact des politiques proposées sur les exigences de l'article 41 de la *LLO* et d'intégrer les objectifs de la partie VII de cette loi d'une façon plus concrète.

Secrétariat du Conseil du Trésor

Un certain nombre de rencontres ont eu lieu au cours de l'exercice 2000-2001 entre la présidente du Conseil du Trésor et des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de discuter de projets de développement et de l'importance d'avoir accès à des services dans les deux langues officielles. Cette année, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a décidé d'analyser plus en profondeur l'impact sur les langues officielles des présentations faites au Conseil du Trésor. C'est ainsi que chaque présentation comporte un paragraphe dans lequel le Ministère présente les résultats de son analyse des langues officielles et indique, le cas échéant, les mesures qui ont été prises ou qui seront prises pour s'assurer que le programme ou l'initiative contribue à l'essor des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le SCT a également contribué financièrement à la mise en place de guichets uniques de services dans deux communautés de langue française du Manitoba; l'installation d'autres guichets uniques est actuellement à l'étude. Au cours du présent exercice financier, le SCT a continué à mettre en œuvre le protocole d'entente signé par la ministre de Patrimoine canadien et la présidente du Conseil du Trésor touchant la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Les deux ministères travaillent également à établir et à appuyer des sous-comités sur les langues officielles au sein des conseils fédéraux régionaux; il existe actuellement des sous-comités à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. En matière de formation, le SCT a intégré le concept d'aide aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les programmes des séances d'info-formation sur les langues officielles; en 2000-2001, cinq cours et 22 séances d'info-formation ont été donnés, ce qui a permis de sensibiliser plus de 534 participants, à Ottawa et dans les régions, à cette question.

Statistique Canada

Au cours de l'exercice 2000-2001, les employés de Statistique Canada ont participé aux grandes consultations organisées par Patrimoine canadien partout au pays, ont tenu des discussions avec des groupes communautaires choisis et ont fourni au personnel des régions de l'information sur l'article 41. On peut se procurer un dépliant intitulé *Information sur les langues officielles à Statistique Canada* lors des réunions de consultation communautaire et dans tous les bureaux régionaux de Statistique Canada; un cédérom sur lequel sont décrites les collectivités de langue officielle en situation minoritaire est offert depuis décembre 1998. Des sujets tels que l'évolution des transferts linguistiques au Canada, les écarts entre les niveaux d'alphabétisation chez les francophones et les anglophones et l'avenir de la langue française ont fait l'objet d'articles et d'exposés lors de conférences et de symposiums.

En 2000-2001, Statistique Canada a joué un rôle important dans la formation d'un partenariat en vue de financer un suréchantillonnage des minorités de langue officielle dans l'enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes qui aura lieu en 2002, et un module linguistique détaillé a été élaboré afin d'être incorporé à cette enquête. En outre, le Ministère a communiqué avec Santé Canada pour veiller à ce que l'enquête sur la santé dans les collectivités tiennent compte des préoccupations des minorités de langue officielle. Deux études sur les aspects linguistiques de l'immigration au Canada et la mobilité linguistique des minorités de langue officielle au Canada sont en cours de réalisation, et elles pourront être consultées sur le site Web de Statistique Canada. Enfin, Statistique Canada participe au Groupe de travail interministériel sur la recherche dans le domaine des langues officielles, en plus d'être représenté dans divers sous-comités.